

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense ; département interarmées, ministériel et interministériel, bureau études et documentation.*

ARRÊTÉ fixant, pour l'armée de terre, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations menées en république centrafricaine : opérations « Almandin 1, 2 et 3 », opération « Bubale » ; opérations « Cigogne 1 et 2 » du 18 mai 1996 au 17 mai 1999 (2^e période).

Du 5 avril 2007

NOR D E F C 0 7 5 0 6 3 9 A

Références :

Codes des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 253 ter et R. 224-E.

Arrêté du 12 janvier 1994 (BOC, 1997, p. 2363 ; BOEM 364-0.3.1.3.2 et 367.4 Titre IV - Gendramerie.1) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.1.10.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 7.

Art. 1^{er}. Les unités de l'armée de terre ayant participé aux opérations de la République Centrafricaine, du 18 mai 1996 au 17 mai 1999 (2^e période), qui répondent aux critères fixés par l'article R 224-E II du code des pensions militaires et des victimes de la guerre, figurent en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. Les actions de feu et de combat qui ont été relevées, font l'objet de l'annexe II :

- liste récapitulative des unités concernées ;
- relevé par unité.

Art 3. Le nombre de missions aériennes opérationnelles effectuées par le détachement de l'aviation légère de l'armée de terre se trouvent en annexe III.

Art 4. La liste des unités de l'armée de terre admises à bénéficier de bonifications figurent en annexe IV.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice amiral d'escadre,
chef du service historique de la défense,*

Louis DUBESSEY de CONTENSON.

ANNEXE I.

LISTE

des unités de l'armée de terre ayant combattu en République Centrafricaine [opérations Almandin 1, 2 et 3, opération Bubale, opérations Cigogne 1 et 2] du 18 mai 1996 au 17 mai 1999 (2^e période).

Désignation des corps, unités, formations ou organismes.	Périodes pendant lesquelles l'unité est reconnue combattante.	Observations.
Éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO).	TTA	Comprend les personnels détachés à titre individuel.
	Du 18 mai 1996 au 18 juillet 1996	
	Du 12 août 1996 au 1 ^{er} mai 1997	
	Du 20 juin 1997 au 22 juillet 1997	
	Du 12 septembre 1997 au 26 novembre 1997	
Du 7 décembre 1997 au 8 avril 1998		

ANNEXE II.
RELEVÉ

des actions de feu et de combat des unités de l'armée de terre ayant participé aux opérations menées en République Centrafricaine [opérations Almandin 1, 2 et 3, opération Bubale, opérations Cigogne 1 et 2] du 18 mai 1996 au 17 mai 1999 (2^e période).

Remarque liminaire. Dans ce relevé exprimé sous forme de fractions, le numérateur correspond au nombre d'actions de combat par mois et le dénominateur au nombre total d'actions de feu et de combat par mois.

I. FORMATIONS FIGURANT SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

Formations toutes armes ou TTA.

Éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO).

II. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE D'UNITÉS COMBATTANTES EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

NÉANT.

Formation : Éléments français d'assistance opérationnelle

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT PAR MOIS.

Mois	Années			
	1996	1997	1998	1999
Janvier		<u>13</u> 16	<u>0</u> 5	
Février		<u>3</u> 4	<u>0</u> 3	
Mars			<u>0</u> 4	
Avril				
Mai	<u>4</u> 13			
Juin	<u>0</u> 7	<u>14</u> 22		
Juillet				
Août		<u>0</u> 1		
Septembre		<u>0</u> 4		
Octobre		<u>0</u> 8		
Novembre	<u>1</u> 1	<u>0</u> 1		
Décembre	<u>15</u> 20	<u>0</u> 3		

ANNEXE III.

Formation : Détachement de l'aviation légère de l'armée de terre des éléments français d'assistance opérationnelle

RELEVÉ DU NOMBRE DE MISSIONS AÉRIENNES OPÉRATIONNELLES

Mois	Années			
	1996	1997	1998	1999
Janvier		16	11	
Février		4	3	
Mars		12		
Avril		5		
Mai	56			
Juin	12			
Juillet	1			
Août	7			
Septembre	6			
Octobre	8			
Novembre	13			
Décembre	13	17		

ANNEXE IV.

LISTE

des unités de l'armée de terre admises à bénéficier de bonifications afférentes à certaines opérations de combat [opérations Almandin 1, 2 et 3, opération Bubale, opérations Cigogne 1 et 2] en République Centrafricaine (2^e période).

Désignation des corps, unités, formations ou organismes.	Dates.		Bonifications (en jours).	Observations.
Éléments français d'assistance opérationnelle (EFAO).	1996	22 mai	15	
	1997	5 janvier	30	
		21 juin	30	